

**COMPARAISON DES REVENUS REQUIS
AVEC LES REVENUS DES VENTES
DÉCOULANT DES TARIFS EN VIGUEUR**

1 Le tableau suivant présente, pour l'année historique 2009, pour l'année de base 2010
2 ainsi que pour l'année témoin projetée 2011, une comparaison des revenus requis avec
3 les revenus des ventes découlant des tarifs en vigueur avant les hausses tarifaires. À
4 noter que ces données sont établies sur la base d'une année civile, soit du 1er janvier
5 au 31 décembre, et non sur la base de l'année tarifaire du Distributeur, soit du 1er avril
6 au 31 mars. Ces données ne prennent pas en compte les revenus autres que les ventes
7 d'électricité de 212,2 M\$, 209,7 M\$ et 223,6 M\$ respectivement pour les trois années
8 (voir pièce HQD-9, document 2). Pour l'année témoin projetée 2011, le revenu requis tel
9 que présenté exclut également l'ajustement pour la provision réglementaire relative à
10 2010 de -10,5 M\$ (voir pièce HQD-1, Document 1).

1
2
3

**COMPARAISON DES REVENUS REQUIS ET DES REVENUS DES VENTES
DÉCOULANT DES TARIFS EN VIGUEUR
(EN M\$)**

				<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>		
		Année historique		Année de base		Année témoin
		2009		2010		2011
(A)	Réseau relié					
	Ventes (GWh)	164 768		167 201		171 282
	Revenus des ventes	10 121,9		10 207,5		10 498,3
	Revenu requis	10 118,7		10 179,8		10 509,8
	Écart	3,2		27,7		(11,5)
(B)	Réseaux autonomes					
	Ventes (GWh)	356		367		371
	Revenus des ventes	28,1		29,7		30,4
	Revenu requis	206,7		209,4		232,0
	Écart	(178,6)		(179,7)		(201,7)
(A) + (B)	Réseaux de distribution					
	Ventes (GWh)	165 124		167 568		171 653
	Revenus des ventes	10 150,0		10 237,2		10 528,7
	Revenu requis	10 325,4		10 389,2		10 741,8
	Écart	(175,4)		(152,0)		(213,1)

4
5